



Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 21 mars 2024

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr
Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

N°2024/21 – Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 février 2024 – approuvée

FINANCES

N°2024/22 Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2024 – approuvée

ADMINISTRATION GENERALE

N°2024/23 Membres des commissions thématiques : décision modificative n°14 – approuvée

SERVICES AU PUBLIC

N°2024/24 Convention de partenariat entre la Communauté de communes Val ès dunes et l'association Itinéraires – approuvée

TRANSITION ENERGETIQUE

N°2024/25 Lutte collective contre les ragondins : indemnisation de la CDC – approuvée

PERSONNEL

N°2024/26 Modification des horaires d'ouverture au public de l'Office de tourisme – approuvée

N°2024/27 Modification du tableau des effectifs – approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.